



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
**Bilan de la Feuille de route pour la Transition
énergétique 2022-2024**

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Cette feuille de route s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 pour renforcer l'organisation et la gouvernance. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

La Région répond à ces enjeux en mobilisant l'ensemble de ses compétences : certaines sont en interne et ont un effet direct sur les consommations d'énergie comme par exemple, les bâtiments des lycées, les transports, les moyens généraux, sans oublier la commande publique... alors que d'autres relèvent du rôle d'impulsion, d'orientation et d'accompagnement qu'incarne la collectivité régionale vis-à-vis de ses partenaires et des acteurs du territoire.

Cette Feuille de route permet d'identifier l'évolution des actions portées par les Directions depuis l'élaboration de la 1^{re} version de la Stratégie pour la Transition énergétique. Elle s'appuie sur les bilans réalisés précédemment (en 2019 et en 2021) et propose une actualisation au 31 décembre 2024.

Ce bilan vise à évaluer le chemin parcouru, mais également à donner des perspectives pour le renouvellement de la Feuille de route pour la période 2025-2030.

Avis du CESER

Le bilan de cette feuille de route permet non seulement d'évaluer le chemin parcouru, mais également de redéfinir les indicateurs, les objectifs pour les deux prochaines périodes de 2025-2027 et 2028-2030.

La sobriété énergétique est annoncée comme pilier numéro un, l'efficacité énergétique en pilier numéro deux et la production d'énergies renouvelables et de récupération en troisième pilier. Le travail engagé historiquement par la Région s'inscrit et s'intègre aujourd'hui à celui mené en coopération au regard des enjeux portés au sein de la territorialisation de la planification écologique (TPE).

Le travail engagé avec les services de la Région concernés est un marqueur très important pour permettre des démarches de changement. La volonté affichée de mise en place :

- des critères d'éco-conditionnalité,
- d'une commande publique responsable,
- de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- de l'amplification de la collecte des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)...

sont autant d'exemples, qui, au regard d'objectifs ciblés, quantifiés et globalisés, permettront de mesurer la contribution et l'impact des politiques menées par le Conseil régional sur cet axe prioritaire que représente la sobriété.

En matière d'efficacité énergétique, la Région doit poursuivre et amplifier la dynamique de rénovation des logements sociaux (4 600 en 2023), celle des bâtiments tertiaires (106 000 m² en 2023).

L'intervention régionale permettant d'enclencher un effet levier important.

L'exemple du renouvellement des matériels roulants donne à voir l'enjeu crucial de l'anticipation. Une commande passée en 2024 peut se traduire par une livraison effective en 2030, voire plus, impactant les objectifs de neutralité carbone, d'efficacité énergétique et de production d'EnR.

La multitude des actions entreprises sur des sujets divers pose la question de leur

hiérarchisation et priorisation. Il en va de même pour les indicateurs retenus. Cette analyse, comme annoncé, doit se faire de manière annuelle, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Elle nécessite de poursuivre le travail engagé pour s'appuyer sur un recueil de données fiables et le plus large possible.

Par exemple, la réalisation effective de ce travail pour 100% des lycées fin 2025, va permettre d'engager une réflexion structurée sur les deux millions de m² que représente le patrimoine régional.

Pour la production d'EnR, la Région s'appuie aussi bien sur le soutien, via sa participation au capital, des SEM locales pour le développement du solaire et de l'éolien, (400 Mégawatt pourraient être installés d'ici 2030) que sur sa participation financière aux études nécessaires aux projets d'énergie citoyenne locale ainsi qu'aux projets d'hydrogène ou ceux de réseaux de chaleur ou de chaufferies bois.

La Région doit amplifier la démarche de coopération avec les collectivités locales pour raccorder les sites régionaux aux réseaux de chaleur existants ou en projet. Fin 2023, 55 sites régionaux étaient raccordés à des réseaux de chaleur.

La réussite des objectifs régionaux de transition énergétique à l'horizon 2050 passe par l'implication de tous les acteurs territoriaux et par là même des collectivités infrarégionales (agglomérations, intercommunalités, communes, syndicats d'énergie, conseils départementaux...).

Dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM), un travail de recensement, par les collectivités, des aires de covoiturages avait été entrepris. Il reste à poursuivre, en coopération avec les collectivités locales du territoire. Il s'agit de faire savoir largement la présence de ces espaces de covoiturage. Ces derniers pouvant être à la fois spécifiques, sécurisés et correctement agencés le long d'axes routiers stratégiques, mais aussi présents au cœur des bourgs.

Enfin, si les ambitions sont identifiées et légitimes, la marge de manœuvre budgétaire est un sujet crucial au regard de l'importance des enjeux. Il s'agit de s'inspirer rapidement de démarches initiées au sein d'autres régions, d'autres territoires, entre des acteurs publics et privés permettant d'établir un plan d'action régional d'envergure, mobilisant des moyens financiers nouveaux, diversifiés et complémentaires.

En matière d'initiative inspirante, l'exemple de la gouvernance publique exigeante, de la chaufferie de Mâcon dans le cadre d'un partenariat public-privé au sein d'un CREM (marché de Conception de Réalisation d'Exploitation et de Maintenance) est exemplaire.

La nouvelle Feuille de route pour la transition énergétique doit s'engager sur une redéfinition des enjeux et des objectifs à atteindre. Ce travail essentiel s'appuie sur les conclusions de l'évaluation conduite pour la période 2019-2024, mais également sur la prise en compte d'un certain nombre de préconisations dégagées, notamment par le CESER dans son autosaisine de mai 2022 relative à la transition énergétique¹.

Afin d'analyser la mise en place et la réussite des politiques publiques et de rendre la sobriété socialement désirable, il conviendrait d'actualiser régulièrement les méthodes et objectifs, par des démarches de co-construction collective, avec des mises à bord stimulantes et équitables des différents protagonistes.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) CESER BFC, Autosaisine "Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté", mai 2022. Disponible sur : <https://www.calameo.com/read/0030303800ae309728f97>

Déclaration


Guy Zima, au nom de la CGT

La question posée du bilan est à considérer au regard des capacités financières engageables et des besoins. Si effectivement des satisfécits peuvent être affichés à juste titre sur des réalisations régionales et locales soutenues par la Région, le delta reste encore trop important. Ne pas pouvoir tout faire ne veut pas dire ne rien faire ; reste juste à en être conscient pour voir quels leviers mobiliser pour avancer.

La question de la sobriété, pour légitime qu'elle soit, doit aussi être appréciée spécifiquement par rapport à un acte précis (chauffage d'un mètre carré, processus de production industrielle...) car les besoins aux bornes de la région peuvent évoluer en fonction de la démographie ou de l'activité économique tout en restant vertueux malgré une hausse globale par exemple.

Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis.